

Mesures pour le personnel soignant selon les symptômes et contact COVID-19

<p>CAS 1 :</p> <p>Ayant eu un <u>contact étroit</u> (< 2 mètres sans mesures de protection) avec un cas CoVID-19 confirmé et <u>asymptomatiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien au poste de travail. • Port d'un masque chirurgical systématique durant toute l'activité professionnelle durant 14 jours. • Autosurveillance (température et signes cliniques) durant 14 jours après le contact. • Appliquer les gestes barrières. • Contacter le médecin du travail ou de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation par téléphone ✓ Pas de dépistage <p>→ Si symptôme compatible cf. CAS 2</p>
<p>CAS 2 :</p> <p>Présentant des symptômes compatibles :</p> <p>T° > 38°C + signes respiratoires (toux, expectoration, dyspnée) Douleur thoracique, sifflement,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DEPISTAGE+++ • Contacter le médecin du travail ou de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation par téléphone ✓ Faire un <u>dépistage CoVID-19</u> • <u>CONFINEMENT dans l'attente des résultats PCR</u> <p>→ Si confirmation d'une infection CoVID-19, isolement à domicile pour une durée de 10 jours minimum après début des symptômes et après 48 heures sans symptômes.</p> <p>→ Si négatif : Reprise poste et CAT du CAS 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise du travail après avis médecin du travail.
<p>CAS 3 :</p> <p>Personnel présentant des symptômes atypiques</p> <p><i>(Céphalée, myalgie, fatigue, non associée à de la fièvre et/ou des symptômes respiratoires)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien au poste. • Port d'un masque de chirurgicale durant toute l'activité professionnelle durant 14 jours. • Autosurveillance (température et signes cliniques) durant 14 jours après le contact. • Gestes barrières. • Contacter le médecin du travail ou de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation par téléphone ✓ Pas de dépistage <p>• En cas d'apparition de signes cliniques compatibles → cf. CAS 2</p>

Autres personnels : Administratif, logistiques, techniques...

<p>CAS 1 :</p> <p>Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser le télétravail. • Si impossible : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintien au poste. ✓ Gestes barrières (masque, hygiène locaux, distanciation).
<p>CAS 2 :</p> <p>Présentant des symptômes compatibles sont considérés comme COVID-19 +</p> <p>T° > 38°C + signes respiratoires (toux, expectoration, dyspnée) Douleur thoracique, sifflement,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PAS DE DEPISTAGE+++ • Contacter le médecin du travail ou de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation par téléphone • Isolement à domicile pour une durée de 8 jours minimum après début des symptômes et après 48 heures sans symptômes (sauf toux persistante). • Reprise du travail après avis médecin du travail.
<p>CAS 3 :</p> <p>Personnel présentant des symptômes atypiques</p> <p><i>(Céphalée, myalgie, fatigue, non associée à de la fièvre et/ou des symptômes respiratoires)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien au poste. • Port d'un masque chirurgical durant toute l'activité professionnelle durant 14 jours. • Autosurveillance (température et signes cliniques) durant 14 jours après le contact. • Gestes barrières. • Contacter le médecin du travail ou de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation par téléphone ✓ Pas de dépistage • En cas d'apparition de signes cliniques compatibles → cf. CAS 2

Toutes ces recommandations sont susceptibles d'évoluer dans le temps.